

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 10 décembre 2024



Yves TERLAT, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE



N°341/2024
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION



- Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
 - Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
 - Vu la demande formulée par la société ENSIO SAS chargée de réaliser le remplacement de trois appuis en trottoir au niveau des rues Charles RAMOND, Eugène MARTIN et du 1^{er} Mai à ANNAY,
 - Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er}:

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 19 décembre 2024 au 17 janvier 2025 au niveau des rues Charles RAMOND, Eugène MARTIN et du 1^{er} Mai pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés.

Article 2:

Les restrictions consisteront en :

- Interdiction de stationner et de dépasser dans la zone des travaux,
- Limitation de la vitesse à 30 km/heure dans la zone des travaux,
- Interdiction de circulation aux piétons dans la zone des travaux,

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société ENSIO SAS chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

